

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du 4^{ème} trimestre 2023

Séance du 06 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le trente octobre, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO	X			Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG			Liliane BORTOLUZZI
Eric FRULLINO	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT			Eric FRULLINO
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ		X		Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL	X			Sophie FORNUTO			Luc DUBOIS
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER	X		
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE	X		
Roger DALLEVET			Philippe LANGANNE	David DEVULDER			Jean-Marc STEDILE
Pierre AGERON	X						

Délibération N°2023-106 FINANCES – PROVISIONS BUDGETAIRES 2023

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les article L.2321-2 et R.2321-2,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes,
ENTENDU le rapport de Mme l'Adjointe aux finances et à l'administration générale,

Chaque année, la commune prévoit une enveloppe pour faire face à des impayés ou des dépenses qui restent incertaines. Il convient désormais de les affecter en tout ou partie pour qu'elles ne soient pas perdues, en constituant des provisions (premier tableau ci-dessous).

A l'inverse, certaines recettes qui étaient incertaines et pour lesquelles la commune avait constitué des provisions antérieures ont finalement été encaissées ou annulées. Il est dès lors possible de reprendre ces provisions (second tableau ci-dessous).

PROVISIONS A CONSTITUER

Objet	Montant à provisionner	Motif
Redevances périscolaires 2021/2022 impayées	5 500,00 €	Impayés restauration, garderie, centre de loisirs
Contentieux "La Corbette"	24 000,00 €	
	29 500,00 €	

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-106	FINANCES – PROVISIONS BUDGETAIRES 2023
--------------	------------	--

REPRISES DE PROVISIONS

Constitution			Reprise		Solde
Objet	Date	Montant	Montant	Motif	
Impayés périscolaires 2020-2021	13/12/2021	6 000,00 €	2 500,00 €	Admis en non-valeur et paiements	3 500,00 €
Impayés périscolaires 2017-2018	10/12/2018	3 000,00 €	1 200,00 €	Paiements	1 800,00 €
Impayés périscolaires 2018-2019	18/11/2019	3 255,00 €	1 050,00 €	Paiements	2 205,00 €
Loyers A15 (impayés Goncalves)	10/12/2018	1 400,00 €	1 400,00 €	Payé	0,00 €
			6 150,00 €		

- Il est proposé au Conseil municipal :
- D'inscrire les provisions à constituer pour un montant de 29 500 € pour les motifs ci-dessus exposés
 - De reprendre 6 150 € de provisions constituées antérieurement selon le tableau n°2 présenté ci-dessus

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	27	Majorité absolue	14
-------------------	--------	-------------------	----	------------------	----

POUR(S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)
27		


ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.



Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.



Délibération exécutoire compte tenu :
De sa transmission en Préfecture le : 08/11/2023
De sa mise en ligne le : 09/11/2023